

SIVOS ST CYR/LA RONDE
Place de la Mairie 17170 LA RONDE
Tél. : 05 46 34 73 10
Mail : Sivos.saintcyrlaronde@laronde17.fr
N° SIRET : 25171069500015

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2024

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget
 - II. La section de fonctionnement
 - III. La section d'investissement
 - IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation
- Annexe : extrait du CGCT

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le SIVOS ST CYR/LA RONDE ; elle est disponible sur le site internet de la commune de La Ronde.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, la Présidente, ordonnateur, est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2024 a été voté le 9 avril 2024 par le Comité Syndical. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 9 avril 2024. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents du SIVOS ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités :

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services scolaires. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour le Comité Syndical :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine ...), aux participations communales, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 421 719 euros.

Il existe trois principaux types de recettes pour un SIVOS :

- Les dotations versées par l'Etat
- Les participations communales :

2021 : 311 693.39 €

2022 : 318 243.47 €

2023 : 301 532.05 €

2024 : 345 221.50 €

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population correspondant aux cantines :

2021 : 46 000.00 €

2022 : 52 000.00 €

2023 : 46 588.18 €

2024 : 46 500.00 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- les salaires du personnel du SIVOS,
- l'entretien et la consommation des bâtiments scolaires,
- les achats de matières premières et de fournitures,
- les prestations de services effectuées et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent 421 719 euros

Il existe deux principaux types de dépenses pour un SIVOS :

• **Les charges liées au fonctionnement :**

2022 : 120 040.00 €

2023 : 135 375.25 €

2024 : 237 749.55 €

• **Les charges de personnel :**

2022 : 209 790.00 €

2023 : 224 787.75 €

2024 : 181 149.00 €

Le personnel du SIVOS est constitué de :

- 3 agents titulaires (2 ATSEM – 1 agent de restauration et entretien)

- 1 Agent stagiaire (1 ATSEM)

- 1 agent contractuel (entretien)

Mise à disposition du personnel de la Commune de La Ronde :

- 1 Secrétaire du sivos – 7 heures/semaine

- 1 Secrétaire social et paye – 2 heures/mois

- 1 Agent entretien – 20 heures/semaine

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité du SIVOS à financer lui-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

<u>Dépenses</u>	<u>Montant</u>	<u>recettes</u>	<u>Montant</u>
Dépenses courantes	237 749.55 €	Excédent brut reporté	9 875.05 €
Dépenses de personnel	181 149.00 €	Recettes des services	46 500 €
Autres dépenses de gestion courante	0.00 €	TVA S/ Fonctionnement	00.00€
Dépenses financières	2 821 €	Dotations et participations	348 221.50 €
Dépenses exceptionnelles	0	Autres recettes de gestion courante	0.00 €
Autres dépenses	0	Recettes exceptionnelles	0.00 €
Dépenses imprévues	0	Atténuation de charges	17 123.00 €
Total dépenses réelles	421 719.55 €	Autres recettes	421 719.55 €

Charges (écritures d'ordre entre sections)	0	Total recettes réelles	0
Virement à la section d'investissement	0.00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0
Total général	421 719.55 €	Total général	421 719.55 €

(autres recettes de gestion courante correspondent aux participations communales)

c) La fiscalité :

Néant

d) Les dotations de l'Etat :

Néant

III. La section d'investissement

a) Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du SIVOS à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement du SIVOS regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel informatique pour l'école, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction de nouvelles classes, changement des ouvertures, ...)

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement :

<u>dépenses</u>	<u>montant</u>	<u>Recettes</u>	<u>Montant</u>
Déficit d'investissement 2022	49 416.25 €	Affectation des résultats :	49 416.25 €
Remboursement d'emprunts	6 947.00 €	FCTVA EMPRUNTS :	4 063 € 65 636.66 €
<u>Autres dépenses :</u> 151 :		<u>Subventions :</u> 161-ETAT	13 137.00 €

- Acquisition matériel et mobilier	6 000.00 €		
- Remplacement de la pompe à chaleur	19 706.06 €		
-Travaux de zinguerie	4 650.00 €		
- Réparation du modulaire	40 000.00 €		
- Remplacement de l'interphone/visiophone	2810.00 €		
- Installation d'un équipement PPMS	2 840.00€		
		Produits (écritures d'ordre entre section)	0.00 €
Total général	132 369.31 €	Total général	132 369.31 €

c) Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

- Acquisition matériel et mobilier (lits superposés pour le dortoir maternel)
- Remplacement de la pompe à chaleur
- Travaux de zinguerie
- Réparation du modulaire
- Remplacement de l'interphone/visiophone
- Installation d'un équipement PPMS

d) Les subventions d'investissements prévues :

- DETR : 13 137.00 €

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

- Recettes et dépenses de fonctionnement : 421 719.55 €
- Recettes et dépenses d'investissement : 132 369.31 €
- **TOTAL : 554 088.86 €**

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à La Ronde, le 15 avril 2024
La Présidente du SIVOS ST CYR/LA RONDE,
Johanna GRASSET



Annexe

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Les budgets du SIVOS restent déposés à la mairie où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.